



Service de l'urbanisme  
**DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION  
 D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

Espace réservé à l'administration

**COMMENT PROCÉDER POUR L'OBTENTION DE VOTRE PERMIS**

- Veuillez suivre **chacune des dix (10) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents exigés à l'étape 9**, au Service de l'urbanisme situé au 1370, rue Notre-Dame ou nous acheminer l'ensemble des documents à l'adresse courriel [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca);
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- Le coût du permis et les frais afférents, le cas échéant, devront être acquittés lors de l'émission du permis.

**IMPORTANT :** Pour l'obtention du permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'informations et en conformité avec les règlements municipaux.

*Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du permis. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.*

**1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION**

Adresse :	
N° de lot (si terrain vacant):	

**2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				

**3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

**4 IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX**

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
N° de RBQ :				

**5 CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX**

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA
Coût des travaux (excluant le terrain)					_____ ,00 \$		

**DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**6 TYPE DE DEMANDE**

Nature des travaux	<input type="checkbox"/> Habitation unifamiliale isolée:	Est-ce qu'il y aura un logement additionnel ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Habitation multifamiliale :	Nombre de logements?	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
	<input type="checkbox"/> Autre type d'habitation :	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8	
	<input type="checkbox"/> Commerce et service				
	<input type="checkbox"/> Public et communautaire				
	<input type="checkbox"/> Agricole				
	<input type="checkbox"/> Industrie				
<input type="checkbox"/> Récréation					

**7 PROJET ASSUJETTI AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**  
Lorsque requis

Après validation auprès du Service de l'urbanisme, votre projet fait-il l'objet d'une procédure relative au PIIA?  Oui  Non

Si oui : **IMPORTANT :** Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Afin de connaître les objectifs et critères d'évaluation applicables, veuillez consulter le règlement sur les PIIA en cliquant [ici](#) ou sur le site Internet de la Ville, dans la section : Ville / Réglementation municipale / Règlements d'urbanisme en vigueur / Règlement sur les PIIA.

**DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE PIIA (2022)**

DÉPÔT DE LA DEMANDE DUMENT COMPLÉTÉE	RÉUNION DU CCU 19 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 H 30
10 décembre 2021	4 janvier	10 janvier
5 janvier (mercredi)	25 janvier	7 février
1er février	22 février	7 mars
1er mars	22 mars	4 avril
29 mars	20 avril	2 mai
3 mai	24 mai	6 juin
31 mai	21 juin	4 juillet
19 juillet	9 août	22 août
9 août	30 août	12 septembre
30 août	20 septembre	3 octobre
4 octobre	25 octobre	7 novembre
1er novembre	22 novembre	5 décembre

**8 PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE / Lorsque requis**

Lorsque requise, la pose d'un ponceau d'entrée privée sera effectuée, à vos frais, par la municipalité.

Largeur du ponceau désiré :  6 m (20'-0")  9 m (30'-0")

**ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Ponceau requis  Oui  Non : Justification \_\_\_\_\_

Si oui :  
 Conforme à la réglementation  Oui  Non  
 Diamètre requis  250 mm  375 mm  
 Coût \_\_\_\_\_,00 \$ (Ø taxe)

9

<b>LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE</b>	
<b>POUR TOUT TYPE DE PROJET</b>	<b>Aide-mémoire</b>
1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier ;	<input type="checkbox"/>
2- <b>Un plan de construction</b> complet et à l'échelle, comprenant les quatre élévations ainsi que les coupes des constructions, et incluant : l'architecture, les matériaux de finition extérieure, les plans de chaque niveau ainsi que l'indication de l'usage prévu de chaque pièce ;	<input type="checkbox"/>
3- <b>Un plan d'implantation</b> du bâtiment principal projeté et de ses bâtiments accessoires, signé par un <u>arpenteur-géomètre</u> , incluant les porte-à-faux et les fenêtres en saillies, la dimension et la superficie du terrain, la localisation des lignes de rue, la localisation des servitudes, la limite des zones inondables, les distances entre chacun des bâtiments existants ou projetés et les lignes de terrain, et tout élément requis en vertu de l'article 5.2 du règlement RRU5-2012 ;	<input type="checkbox"/>
4- <b>Un plan d'aménagement des aires de stationnement</b> indiquant notamment la localisation, la forme et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès et de circulation et des accès à la rue.  Les détails exigés sur ce plan peuvent être représentés directement sur le plan d'implantation ;	<input type="checkbox"/>
5- <b>Un dépôt</b> garantissant la production du certificat de localisation (montant exigé au règlement de tarification)	<input type="checkbox"/>
<b>SELON LA NATURE DU PROJET</b>	<b>Aide-mémoire</b>
<b>Secteur non relié à un réseau <u>d'égout sanitaire</u>:</b>	
6- <b>Le formulaire de demande de certificat d'autorisation pour une installation sanitaire</b> dûment rempli et accompagné des documents requis;	<input type="checkbox"/>
<b>Secteur non relié à un <u>réseau d'aqueduc</u>:</b>	
7- <b>Le formulaire de demande de certificat d'autorisation pour un prélèvement d'eau ou un système de géothermie</b> dûment rempli et accompagné des documents requis;	<input type="checkbox"/>
<b>Pour les bâtiments <u>autres que résidentiels</u>:</b>	
8- <b>Les informations relatives à l'usage projeté du bâtiment</b> comprenant la raison sociale et les coordonnées de l'occupant qui exercera le nouvel usage, la date de début des activités ainsi qu'une description détaillée de l'usage projeté.	<input type="checkbox"/>
9- Une construction résidentielle (plus de six logements), commerciale, industrielle ou institutionnelle, constituée d'une surface d'imperméabilisation de 3000 m <sup>2</sup> et plus, est soumise à des normes de rétention des eaux de ruissellement. Ces exigences doivent être validées à l'aide d'une étude hydrologique (pour plus d'information, veuillez vous référer au Service technique en composant le 450-586-2921, poste 2256).	<input type="checkbox"/>

Lorsque requis par la loi, prévoir la signature des plans par un membre en règle d'un ordre professionnel.

Le fonctionnaire désigné peut exiger tout élément requis pour établir la conformité d'un projet avec la législation et la réglementation applicable.

10

<b>SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE</b>	
Nom : _____	Date : _____
N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.	

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, poste 2220.